



Comité Social d'Administration Local de la DiSI Île-de-France du 29 avril 2025

COMPTE-RENDU

*Siégeaient pour la CGT Finances publiques : ESI Paris : Eric CHABROULET ; ESI Noisiel : Hervé PERESINI ; ESI Montreuil : Cécile BARRAU ; ESI Nemours : Christophe PONSOT et Gabriel BRIZEMEURE.
Le CSAL était présidé par Sylvain FORTHOMME, Directeur de la DiSI Île-de-France.*

À l'issue de la lecture des déclarations liminaires ([lire celle de la CGT Finances publiques ici](#)), le Directeur a convenu que nos propos étaient empreints de « bon sens » (ndr : nous n'en avons jamais douté !) et reconnu le caractère dramatique des récents suicides de collègues. Mais il n'oublie pas que son « rôle est de tempérer les choses » en affirmant qu'« il n'est pas certain que cela soit dû aux conditions de travail... »

Interrogé sur l'arrivée prévisible du RIFSEEP, le Directeur estime que, partant des retours d'expérience des autres administrations où s'est généralisée la rémunération au mérite, « pour l'avoir connue, ça ne se traduira pas forcément par des baisses de rémunération. »

Quant au systématisme des recrutements au choix, il tient pour acquise la fin de la prépondérance de l'ancienneté et défend le nouveau schéma : « Ce n'est pas parce qu'un chef de service choisira un collaborateur qu'il sera nécessairement dans une logique de discrimination. »

Une bonne intention de plus...

Situation des emplois à la DGFIP et à la DiSI Île-de-France au 1^{er} janvier 2025

À cette date, la DiSI Île-de-France compte 679 postes, occupés par 653 agents, soit 26 emplois non pourvus, du fait de la présence de 122 contractuels dans nos services.

Au plan des transferts de postes, l'ESI de Nemours apparaît comme un « contributeur privilégié », bien que le Directeur se défende de toute malveillance à l'égard d'un site doté de missions historiques et dont l'activité « doit être préservée ».

Selon lui une fragilité a été décelée à Nanterre au sujet de l'application SATELIT, considérée comme stratégique (elle traite du téléversement de l'impôt par Internet), ce qui motive d'éventuels transferts.

À Montreuil, 3 postes de B PAU disparaissent, compensés par la création de 3 B PROG pour soutenir CHORUS DT, qui doit monter en puissance à partir de septembre 2025.

À Reims, à la plateforme nationale de ressources budgétaires, 2 postes se sont trouvés vacants, mais n'ont pas été transférés à Versailles comme à l'accoutumée. Le Directeur a annoncé que 2027 sera la dernière année de fonctionnement de la plateforme à Reims et les derniers postes seront rapatriés à Versailles. D'ici là, la mission demeure et recevra si besoin le concours de Versailles.

Sur Noisiel, le poste de chef d'exploitation (IDIV HC) resté vacant depuis des mois aurait trouvé preneur. Le postulant vient de la sphère privée.

Situation budgétaire

Bilan d'exécution du budget 2024 à la DiSI Île-de-France

La dotation globale de fonctionnement (DGF) ressort au 31/12/2024 à 31 millions d'euros, dont près de 26,7 millions d'affranchissement des documents produits par l'atelier EIFI de Nemours (3 millions de plus qu'en 2023). Les autres principales autorisations d'engagement (AE) de dépenses :

- 2,2 millions en AE pluriannuelles pour le renouvellement des marchés de sécurité de Noisiel et Nemours.
- 350 000 € en AE pluriannuelles pour le renouvellement des marchés de nettoyage de Noisiel, Nemours et Versailles.
- 300 000 € de prise en charge des coûts de formation des apprentis.
- 128 000 € (105 000 € en 2023) de dépenses d'eau pour le système de rafraîchissement des salles d'hébergement du CIP de Noisiel.

Présentation du budget 2025

À ce stade, rien n'indique que le budget 2025 soit très différents des précédents. Des dépenses non négligeables d'opérations immobilières sont prévues au bénéfice de l'ESI de Noisiel : 400 000 € pour le remplacement de la clôture barreaudée, incluant le remontage des sorties de secours, la refonte des passages de circulation entre les deux bâtiments et le remplacement des portes coupe-feu du sous-sol.

Le nouveau marché d'exploitation et de maintenance du CIP de Noisiel, qui inclut l'entretien de l'escalator, est quant à lui évalué à 1,36 million d'euros.

Bilan de la campagne des entretiens professionnels 2024 (gestion 2023)

Sur les 523 agents notés à la DiSI, un seul a fait un recours. Ils étaient 7 en 2023. Pourtant, 48 % des recours défendus par la CGT ont obtenu une modification plus ou moins substantielle en CAP Nationale. Cela montre que ces recours étaient fondés. Même si le système peut sembler décourageant par sa lourdeur procédurale, cela donne souvent des résultats significatifs.

Pour la CGT Finances Publiques, les agents ne doivent pas se laisser faire, doivent être acteurs de leur CREP, et faire appel pour ne pas mettre en péril leur carrière et peut-être bientôt leur rémunération.

Point immobilier à l'ESI de Nemours et l'aménagement du Quai des Tanneurs

Le contexte

La mission de production éditique est destinée à rejoindre le nouvel atelier EIFI (sans amiante), dont la construction sur le parking de l'actuel ESI de Nemours (avenue JF Kennedy) devrait être achevée d'ici 2 ans. La répartition spatiale entre les espaces d'exploitation, de stockages et autres ne devrait théoriquement pas poser de problème.

En revanche, pour les nombreux agents non affectés à l'éditique (une centaine), la DiSI les destine au site du Quai des Tanneurs qui héberge déjà le service d'accueil d'un SIP de la DDFiP 77, une équipe du ministère de l'Éducation nationale (inspection académique) et un dépôt d'archives qui occupe une partie de la surface utile.

Par ailleurs, le troisième étage est mansardé. Les modalités d'occupation du bâtiment, dont l'espace libre est insuffisant pour accueillir la totalité des agents du site Kennedy (hors EIFI), ont d'ores et déjà tourné au casse-tête. Autre problème et non des moindres : le site du Quai des Tanneurs est amianté (dalles de sol en vinyle, certaines peintures et conduits en toiture sont concernés).

Comment occuper le Quai des Tanneurs ?

Le Directeur, après avoir constaté un excès d'optimisme dans la projection initiale, a indiqué compter sur le service SPIB (qui décide des projets, mais pas de la disposition des agents), pour proposer la meilleure configuration d'occupation possible, celle-ci pouvant donner lieu à un abattage de cloisons. La surface indicative est valable pour 75 agents au total, et seulement si tous les locaux étaient disponibles...

Interrogée sur les solutions d'aménagement envisagées, la DiSI s'est montrée soit évasive, soit expéditive... Au plan organisationnel, le Directeur compte visiblement sur les caractéristiques de fonctionnement de chaque unité en partant des modes de travail, contraintes et idées présentées par les responsables de service. De prime abord, le flex-office semblerait compliqué à mettre en place pour ce qui concerne des équipes où tous les agents sont censés se regrouper à un moment de la journée ou de la semaine. Mais selon le Directeur, il est possible de travailler de manière différente sur une même mission, selon qu'on se trouve dans un ou l'autre site, en comptant en premier lieu sur la capacité d'adaptation de l'encadrement.

Au plan des effectifs en présentiel, et des problèmes d'occupation du site que cela sous-tend, le Directeur n'y est pas allé par quatre chemins : *« Dans le périmètre de l'ESI de Nemours, je garde mon attention pour les missions à exercer. Celles qui seraient hors SSI seraient candidates aux suppressions de postes si besoin. On a récupéré les missions du CNT-MNT, mais comme elles ne sont pas vraiment SSI, elles constitueraient une cible s'il faut supprimer des postes vacants. Je suis à l'affût des*

gains de productivité, et pas qu'à Nemours. Si je reçois la consigne de supprimer des postes, il faudra que je les sélectionne en fonction des missions et de leur importance. Je ne peux pas garantir les effectifs. »

On ne saurait être plus clair ! Mais nous ne l'entendons pas de cette oreille... **Pour la CGT Finances publiques, il est impératif que toutes les missions et tous les emplois soient maintenus à l'ESI de Nemours !**

Quid des personnes à mobilité réduite et/ou des agents âgés ?

Actuellement, il n'y a pas d'ascenseur et rien n'a été demandé, car la gaine perdrait de la place. Les représentants du personnel ont suggéré de la mettre à l'extérieur, la DiSI a noté la proposition pour l'étudier...

Quid des emplacements de parking

Pour le stationnement, l'ESI de Nemours est un site de ruralité où il y a peu de transports en commun. La voiture est donc un vrai sujet, d'autant que le stationnement est payant et que le nombre d'emplacements est déjà très en tension dans ce quartier. Le Directeur avoue être sans solution et compter sur l'absence de position dogmatique de la part des élus... Des discussions auront sans doute lieu avec la municipalité. En attendant, *« on y verra plus clair quand on saura de quelle manière les agents rejoindront leur lieu de travail »...*

Restauration à l'heure de la pause déjeuner

Un espace de restauration autogéré pour être aménagé sur le site. Une cantine située dans un hôpital proche offrirait une possibilité de convention (à confirmer).

Traitement de l'amiante

Le Directeur a concédé que la réglementation impose le bon état de l'amiante dans des matériaux non dégradés, mais *« il n'y aura pas zéro amiante »*. L'encapsulation fait partie des moyens de protection « plausibles », mais selon le Directeur, les dalles ne sont pas dégradées et pourraient rester en l'état. Le chantier de rénovation serait porté par la DDFiP 77. Les représentants du personnel plaident pour que ce soit la DiSI qui le pilote.

Pour la CGT Finances publiques, le retrait de l'amiante présent sur le site du Quai des Tanneurs fait figure de pré-requis. Le site Kennedy ayant hébergé durant 50 ans des collègues en milieu amianté, il ne serait pas acceptable qu'ils intègrent de nouveau un environnement professionnel à risque sanitaire avéré !